

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 8e/16-04
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
SUBVENTION A UNE ACTIVITE THEATRALE EN HOCHDEUTSCH
ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION KIDDY A RIEDISHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU la délibération 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 Programme Langue et Culture Régionales 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention de 300 € à l'Association Kiddy 14 rue du Panorama à Zimmersheim au titre de l'animation théâtrale en allemand à Riedisheim
- d'autoriser le Président à signer la convention de financement
- que cette aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E058

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 01 MARS 2007

Publication le 02 MARS 2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions